

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 167

**AVIS** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le règlement « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 167).

Le règlement RCA 167 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 novembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 novembre 2022.

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement